

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 311 du 5 décembre 2012

Communiqué de presse des organisations syndicales des EPST

Les ingénieurs et techniciens des organismes de recherche doivent participer pleinement à l'évaluation des unités de recherche

La Direction de la section 2 de l'AERES, chargée de l'évaluation des unités de recherche, a décidé que, dorénavant, les ingénieurs et techniciens « élus C » du Comité national de la recherche scientifique ne pourraient plus participer aux entretiens de ce comité avec les personnels. L'argument invoqué est qu'ils pourraient « nuire à la liberté de parole » des agents.

Cette décision, prise de façon autoritaire et sans la moindre concertation, a révolté l'ensemble de la communauté. Elle est absurde, contre-productive et blessante pour les personnes concernées.

Les « élus C » ont les compétences pour évaluer l'environnement de travail : hygiène, sécurité et conditions de travail, formation permanente, respect de règles de la démocratie, etc. Ils sont également en capacité de mettre en relation les thématiques développées et les besoins en équipement et en personnel technique. La remise en cause de l'indépendance et de la compétence des élus Ingénieurs et technicien est inacceptable. C'est une injure vis-à-vis de la moitié des personnels de la recherche.

Pour donner leur pleine « liberté de parole » aux personnels techniques des unités de recherche, les instances d'évaluation pré-AERES, bien au contraire, organisaient des entretiens entre les ITA et BIATSS des unités visitées et les seuls élus C. L'AERES a mis fin à cet usage, privant les instances d'évaluation d'une source précieuse d'information et les personnels d'un contact précieux avec leurs élus.

A l'heure où la légitimité et l'efficacité de l'AERES sont très largement remises en cause par les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce nouvel abus de pouvoir de l'agence souligne une fois de plus la dégradation de la qualité de l'évaluation des unités de recherche relevant des EPST. Il est grand temps de revenir à une évaluation-conseil, réalisée par les instances propres à chaque organisme, pour tenir compte de l'ensemble de leurs missions et assurer la continuité entre évaluation collective et individuelle

Les organisations syndicales soussignées revendiquent que soit mis fin rapidement à l'arbitraire de l'AERES. Quelle que soit l'évolution que prendra le système d'évaluation de la recherche, après une nécessaire remise à plat du système actuel fondé sur l'AERES, elles exigent que soient prises en compte les compétences complémentaires des personnels techniques et des chercheurs dans l'évaluation des unités de recherche.

SNTRS-CGT, UNSA-Recherche (SNPTES et SUP'Recherche), SUD-Recherche-EPST, SGEN- CFDT-Recherche-EPST, SNCS-FSU.